



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE COMMUNICATION AU PROFIT DE L'ANPE POUR L'ELABORATION ET L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION (DEFINITION DES MESSAGES, OUTILS ET MODALITES DE COMMUNICATION)

SMI Nº 00 1 21/ANPE-ProDIJ/DG/SAFI/CCMP/SPM/SP

1- La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à la publication de l'avis général de passation des marchés du projet ci-dessus, paru dans **UN Development Business le 28 avril 2021**.

Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (AID) pour financer le Projet d'Inclusion des Jeunes (ProDIJ) placé sous la tutelle du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE).

Il envisage d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour financer les services relatifs au recrutement d'une agence de communication pour l'élaboration et l'appui à la mise en œuvre du plan de communication du dispositif Azôli.

En effet, la composante 1 exécutée par l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) a pour mission de soutenir le développement d'un dispositif intégré pour l'inclusion économique et l'amélioration de l'employabilité des jeunes vulnérables ; baptisé « dispositif AZOLI ».

Au regard des objectifs et du type de bénéficiaires ciblés par le projet, la réussite des activités ne peut se faire sans la mise en œuvre d'une stratégie adaptée de communication. Cette stratégie doit non seulement permettre de mobiliser et de favoriser l'engagement de la cible du projet, mais aussi, d'assurer l'implication des parties prenantes, tout en assurant une visibilité dans les actions et résultats obtenus.

Les services à fournir par le consultant (Agence) consistent essentiellement à : (01) concevoir la stratégie globale de communication du dispositif Azôli ou « Chemin de l'emploi » et accompagner sa mise en œuvre; (02) concevoir la charte graphique du dispositif Azôli et des visuels associés; (03) Communiquer spécialement dans les zones à risque d'extrémisme violent à travers les ONG Locales; (04) Organisation de cérémonies de lancement des étapes critiques du

dispositif; (05) Organisation des séances de sensibilisation spécifique à travers les Centres de Promotion Sociale, les organisations socio communautaires et les Réseaux des Organisations Professionnelles, etc; (06) Concevoir le logo du PRODIJ.

Les consultants intéressés doivent fournir un dossier comprenant :

- la lettre de manifestation d'intérêt rédigée en langue française adressée au Directeur Général de l'Agence Nationale pour l'Emploi ;
- la preuve des qualifications objet du présent avis à manifestation d'intérêt
- les preuves de l'existence juridique (registre de commerce, IFU, etc) ;
- les expériences de référence dans les domaines de compétence soutenues par les attestations de bonne fin d'exécution en copies originales ou photocopies légalisées.

Le dossier doit être fourni en deux (02) exemplaires dont un (01) original.

L'original et la copie du dossier doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « Agence Nationale pour l'Emploi/ProDIJ, Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une Agence de Communication au profit de l'ANPE pour l'élaboration et l'appui à la mise en œuvre du plan de communication (définition des messages, outils et modalités de communication) ».

Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants :

Le consultant doit :

- être une Agence-Conseils en communication agréée en République du Bénin puis spécialisée en communication audio-visuelle et graphisme, illustration ;
- justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience en communication audiovisuelle et graphisme, illustration ;
- avoir réalisé avec succès au moins trois (3) missions réussies d'élaboration de plan de communication, de conception de charte graphique et des visuels y afférents et/ou d'accompagnement à la mise en œuvre d'actions de communication sur les projets, prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution;
- Justifier d'expérience (s) dans la conception et la mise en œuvre de campagne de communication visant un public de jeunes peu ou pas instruit serait un atout.

Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC) en accord avec les procédures de sélection définies dans « le Règlement de passation de marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de



juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 » et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tel que définis dans le Règlement. La durée prévisionnelle de la mission est de deux ans (02) ans renouvelables une fois sur la base de la satisfaction obtenue de l'exécution du premier contrat suite à une évaluation. La date prévisionnelle de démarrage est le mois d'octobre 2021.

Les consultants intéressés par la présente sollicitation peuvent obtenir les termes de références à l'adresse ci-après « Secrétariat particulier de la Direction générale de l'ANPE, sis au 4^{ième} étage de l'immeuble SAROUKOU abritant la Direction Générale de l'Agence, sise au quartier Aïdjèdo à Cotonou, Von Bar Taxi, 10 BP: 99 COTONOU (BENIN) Tél (+229) 21 31 86 79/ 21 31 86 80, Fax: (+229) 21 31 86 78, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heures locales).

pour /%

Directeur Général

BON A LANCER

Cotonou, le 03/09/2021

Le Directeur Général de l'ANPE,

∌rbain S. AMEGBEDJI